

MOUVEMENT POUR
LA RENAISSANCE
DU CAMEROUN



CAMEROON
RENAISSANCE
MOVEMENT

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

DÉCLARATION SUR LE GIGANTESQUE SCANDALE DE CORRUPTION ET DE MANIPULATION DES PRIX DU MARCHÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS IMPLIQUANT DES AGENTS DE LA SNH, DE LA SONARA, DES DIGNITAIRES DU RÉGIME ET LE NÉGOCIANT ANGLO-SUISSE GLENCORE

Que de scandales sous le régime RDPC. Cette fois-ci c'est la chaîne de production et de vente du pétrole camerounais qui est concernée.

Sur la base des procédures engagées aux États-Unis et en Grande Bretagne depuis 2018 contre le négociant des matières premières Anglo- Suisse, la société GLENCORE, pour des faits de corruption et de manipulation des prix du marché pétrolier, faits pour lesquels cette société a déjà plaidé coupable, on apprend que des personnels de la SNH, de la SONARA et des dignitaires véreux du régime en place ont perçu des pots-de-vin de près de sept milliards (7.000.000.000)de francs CFA. En contrepartie de ces pots-de-vin, le négociant GLENCORE a eu la liberté de trafiquer à sa guise les prix de vente du pétrole de notre pays, lui faisant perdre des sommes considérables dont les montants doivent encore être établis par un audit sérieux et indépendant.

Tous ces faits criminels désormais avérés, en raison du plaidoyer de culpabilité de GLENCORE, ont curieusement échappé à la vigilance de la police et de la justice camerounaises, occupées à traquer les militants et sympathisants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), et les Marcheurs Pacifiques du 22 septembre 2020 et à les jeter arbitrairement en prison pour des durées de condamnations iniques.

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun dénonce ces défaillances entretenues par la justice camerounaise chaque fois qu'il faut traquer des criminels nichés au coeur de l'État.

Le MRC appelle le peuple camerounais à constater avec lui l'inaction du pouvoir en place face à ces graves faits clairement établis et ne faisant l'objet d'aucune contestation. Si GLENCORE a déjà plaidé coupable et doit payer quelque 1,5 milliards de dollars US d'amende, ses coauteurs ou complices camerounais de cette vaste corruption qui a ponctionné l'économie camerounaise déjà en grande difficulté risquent de rester impunis, comme d'habitude.

Cette mauvaise foi est d'ailleurs actée par le refus de Monsieur Paul BIYA de signer le décret d'application de l'article 66 de la constitution.

Ce scandale est une occasion supplémentaire pour dénoncer l'absurdité du maintien à la tête d'une des plus importantes entreprises publiques du pays, la SNH, d'un responsable qui a sans doute donné le meilleur de lui-même, mais qui est, après 34 ans au même poste, manifestement au bout de ses efforts. Certes, le Président en fonction a lui-même plus de 89 ans, mais tout de même...

Le MRC exige d'urgence l'ouverture d'une enquête judiciaire nationale sur ces faits graves avérés contre la société GLENCORE, les agents de la SNH, de la SONARA et toutes les personnalités publiques et privées concernées par cette affaire.

Le MRC exige un audit général et indépendant de l'ensemble du circuit de la production, de la vente, de l'importation et du stockage des produits pétroliers au Cameroun.

Le MRC recommande au Gouvernement de constituer en urgence, s'il est encore possible, l'État du Cameroun partie civile dans les procès en cours aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et partout ailleurs où la société GLENCORE est poursuivie pour les mêmes faits. 2

Fait à Yaoundé le 29 mai

Le Président National

Pr Maurice KAMTO